

COMMUNIQUE DE PRESSE

16 Avril 2020

Didier Le Gac Député de la 3^{ème} circonscription du Finistère Brest-Rural

Covid-19

Pendant la crise, les députés - à l'écoute du terrain - font remonter des demandes concrètes

 A l'initiative de Didier Le Gac, un courrier cosigné par 28 députés a été adressé au Premier Ministre pour relayer les difficultés des salariés qui travaillent dans une entreprise maintenant son activité, à <u>faire garder leurs</u> enfants.

Ce courrier concerne les salariés qui se trouvent "en deuxième ligne", travaillant dans l'agriculture, l'agroalimentaire, la logistique et le transport, le commerce et la grande distribution, c'est-à-dire tous ceux qui permettent à l'ensemble de nos compatriotes de se nourrir.

Alors que le confinement vient d'être prolongé jusqu'au 11 mai, faire garder ses enfants devient de plus en plus problématique pour ces salariés – notamment les parents isolés – qui se trouvent dans l'impossibilité de recourir aux moyens habituels, et notamment aux grands-parents. Il demande donc l'extension des modes de garde (centre de loisir, garderie...) pour tous ces salariés, comme c'est déjà le cas pour les enfants des personnels soignants, et ceux des forces de l'ordre (voir le courrier des 28 députés en PJ).

 Didier Le Gac a par ailleurs saisi (voir Question écrite en PJ) la Ministre du Travail sur la <u>demande de déplafonnement du montant des achats</u> <u>possibles avec des titres-restaurants</u> (en temps normal, ils sont utilisables dans la limite de 19 euros), afin d'aider les personnes à payer leurs achats alimentaires de première nécessité.